

CIMENTS DU MAROC

Le Conseil d'Administration de Ciments du Maroc, réuni le 5 août 2016 sous la présidence de Monsieur Mohamed CHAÏBI, a pris acte des caractéristiques de l'Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de Ciments du Maroc à l'initiative d'HeidelbergCement France SAS.

En conséquence de l'acquisition par la société HeidelbergCement France SAS (« HC France »), de 45 % du capital de la société Italcementi S.p.A. le 1^{er} juillet 2016, HC France détient désormais indirectement 62,31 % du capital et des droits de vote de la société Ciments du Maroc.

Comme il est fait obligation à toute personne qui vient à détenir, directement ou indirectement, 40 % des droits de vote d'une société dont les titres sont inscrits à la côte de la Bourse de Casablanca, HC France a procédé au dépôt, auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), d'un projet d'Offre Publique d'Achat en date du 4 juillet 2016. Ce projet a été déclaré recevable par l'AMMC.

L'AMMC a soumis le projet d'offre au Ministre de l'Économie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts stratégiques nationaux. Le Ministre de l'Économie et des Finances a notifié sa non objection sur le projet d'Offre Publique d'Achat.

Pour déterminer le prix de l'offre, HC France a eu recours à plusieurs méthodes de valorisation : méthode des cours boursiers, méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, méthode des multiples boursiers et méthode des transactions comparables.

Le calendrier définitif de l'opération sera fixé ultérieurement, après validation par la Bourse de Casablanca.

Les caractéristiques de l'Offre Publique d'Achat obligatoire se présentent comme suit :

- nombre d'actions visées : 5 441 450 actions de Ciments du Maroc, non détenues par HeidelbergCement Group ;
- prix de l'offre : **1 130** dirhams par action soit un montant total maximum de **6 148 838 500** dirhams (hors frais annexes) ;
- jouissance des actions objet de l'offre : au 1^{er} janvier 2016 ;
- seuil de renonciation : aucun.

